

Bilan de compétences

OBJECTIFS

Formuler et valider un projet professionnel.

Évoluer au sein de son entreprise.

Changer d'orientation.

Rechercher un nouvel emploi.

Valider ses acquis en entreprise.

PUBLIC VISÉ

Toute personne souhaitant faire le point, prendre du recul, rechercher une plus grande efficacité dans sa réflexion : salarié en CDI, en CDD ou en préavis de licenciement, intérimaire, fonctionnaire, agent de l'Etat, étudiants, jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, particuliers.

DURÉE

24 heures.

DATES

Nous consulter

LIEU

Nous consulter

COUT

Nous consulter

NOUS CONTACTER

Service Formation continue

01 64 39 54 09

interentreprise@upromi.fr

DÉROULEMENT

LA PHASE PRÉLIMINAIRE

Un entretien individuel au cours duquel vous nous expliquerez vos attentes, vos besoins, vos objectifs mais aussi vos contraintes.

Notre conseiller, qui vous accompagnera tout au long du bilan, vous présentera le déroulement du bilan ainsi que les méthodes et outils utilisés. Vous bénéficierez de toutes les informations vis-à-vis de la démarche proposée et pourrez ainsi prendre une décision quant à la poursuite ou l'arrêt du processus engagé.

Enfin, nous définirons ensemble les modalités pratiques des rencontres.

LA PHASE D'INVESTIGATION

Durant cette phase, avec l'aide de votre conseiller, vous :

- Décrivez et analyserez votre parcours professionnel
- Identifierez vos compétences et connaissances acquises
- Réfléchirez à votre projet de vie, décrivez et analyserez vos valeurs, vos motivations, vos centres d'intérêt, vos sources de stress
- Identifierez les axes potentiels de votre développement
- Recherchez les informations nécessaires à la définition puis à la validation de votre projet Professionnel
- Préciserez peu à peu un projet réaliste et argumenté
- Elaborerez les différentes étapes de votre plan d'action

Cette phase sera rythmée par des entretiens en face à face, au sein de nos locaux, et un travail personnel d'enquête et de recherche d'informations sur le terrain.

LA PHASE DE CONCLUSION

Ce dernier entretien permet :

- D'assurer la restitution et la traduction des résultats de l'ensemble des opérations d'évaluation mises en œuvre durant la phase d'investigation,
- De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Un dossier de synthèse présentant les conclusions détaillées du conseiller est soumis à l'approbation du bénéficiaire pour d'éventuels aménagements avant de lui être remis à titre définitif.

Apparaît en clair la confrontation entre les exigences du salarié et les possibilités offertes par les entreprises, ainsi que les étapes de formation nécessaires pour aboutir à un projet professionnel réaliste.

OUTILS ET MÉTHODES

Des conseillers expérimentés, un questionnaire confidentiel (niveau de formation initiale, stages, résumé de carrière, situation familiale, etc.), des fiches d'auto-évaluation afin d'analyser son parcours personnel et professionnel.

Un programme de 24 heures sous la forme d'entretiens en face à face et de travail personnel réparti sur une période de 6 à 8 semaines.